



Déclin des abeilles : vers de nouvelles mesures ?

14/10/2008 12:37

Analyser par [Sabine Casalonga](#)

Afin de lutter contre la surmortalité des abeilles, un rapport parlementaire présenté vendredi 10 octobre préconise la création d'une véritable filière apicole ainsi que le retour à une déclaration annuelle des ruches.

«Le taux de surmortalité de 30 à 35% des abeilles n'est plus contestable», a souligné le député de Haute-Savoie Martial Saddier, en présentant ses travaux au ministre de l'agriculture Michel Barnier et à la secrétaire d'Etat chargée de l'écologie Nathalie Kosciusko-Morizet, rapporte l'AFP.

Le rapport recommande donc «d'organiser de toute urgence une filière apicole» et «de revenir à une déclaration annuelle des ruches d'ici le 1er janvier 2010». Cette dernière mesure avait été supprimée en 2005 à des fins de simplification administrative.

Michel Barnier a annoncé la nomination d'un «Monsieur Abeille, unique et compétent» pour répondre «aux justes critiques quant à la dispersion des interlocuteurs». Jean-Pierre Comparot, chargé de la coordination de l'administration sur ce sujet transversal, assumera cette fonction.

Dans l'attente de la création d'une véritable filière, le rapport préconise la mise en place «immédiate» d'une plate-forme de travail type «comité opérationnel» du Grenelle, réunissant tous les acteurs concernés. Il recommande également la création d'un institut technique et scientifique de l'abeille, ainsi que celle d'une filière de reproduction d'abeilles reines afin d'assurer le renouvellement des ruches.

Plusieurs de ces propositions ont été -ou seront- intégrées sous forme d'amendements aux projets de loi Grenelle I et II. Le rapport a été bien accueilli par le monde apicole. Le Réseau biodiversité pour les abeilles a ainsi appelé dans un communiqué de presse à «la réconciliation et au dialogue entre tous les acteurs (apiculteurs, agriculteurs, scientifiques, collectivités locales, entreprises et associations)».